RCS : CAYENNE
Code greffe : 9731

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAYENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00492
Numéro SIREN : 537 458 051
Nom ou dénomination : ABIODIS GUYANE

Ce dépôt a été enregistré le 09/11/2021 sous le numéro de dépôt 2895

Signé électroniquement le 09/11/2021 par
Regis Bizien

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

mulaire obligatoire
u Code général des impôts)

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2021)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020 — Régime simplifié d'imposition ☐ — Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ — Si PME innovante ☐ — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration :
S.I.E. DE CAYENNE
1555 ROUTE DE BADUEL

97306 CAYENNE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :
ABIODIS GUYANE
PISTE DU SAUT MARIPA
FORET EST PISTE MARIPA

97313 SAINT GEORGES

651	300757	53745805100027
Insp. IFU	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable au taux de 31 % | Bénéfice imposable au taux de 28% | Bénéfice imposable au taux de 15% | Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values — Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19% | Autres plus-values imposables au taux de 19% | Plus-values à long terme imposables aux taux de 0% | Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ — Jeunes entreprises innovantes ☐ — Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐ — Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐ — Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐ — Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ — Autres dispositifs ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

D IMPUTATIONS (cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : CADOR DORAC

ECF ☐ — Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ — Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : BDC — 58 BIS AVENUE VOLTAIRE 97300 CAYENNE — 0594312959
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

A Cayenne le 16042021

Signature et qualité du déclarant
CATHERINE MARIANI PRESIDENTE

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Les dispositions des articles 34-35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent aux garanties prévues pour les données vous concernant au droit d'accès et de rectification auprès de votre service des impôts.

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **ABIODIS GUYANE** **31122020**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant **global** brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus **(A préciser par nature sur les lignes e à h)**		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
SOCIETE FINANCIER STEIR 87 AVENUE DES AYGALADES 13015 MARSEILLE	232 950	2020					
RASTIT OLIVIER 14A CHEMIN SAINT JOSEPH 13260 CASSIS	74 785	2020					
RASTIT JEROME 35 BOULEVARD AIME BOISSY 13004 MARSEILLE	8 410	2020					
RASTIT JAMES 391 MONTEE DE BELIGBNEUX 01360 BELIGNEUX	8 410	2020					

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2021)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE**
et Date de clôture de l'exercice : **31122020**

J DIVERS — NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires **abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2020,** montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit

(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
ABIODIS GUYANE	**53745805100027**	**3511Z**
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
PISTE DU SAUT MARIPA **FORET EST PISTE MARIPA** **97313 SAINT GEORGES**		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs *(tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)*	2 271 372
b	Dont plus-value nette à court terme *(tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)*	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice *(tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)*	2 271 372
B. Résultats relevants du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)*	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI *(tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)*	
f	Dont moins-values à long terme ou deficits imputés au titre de l'exercice *(pour les entreprises sousmises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)*	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au I de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

III. Bénéfices soumis au taux normal		
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%		
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2021

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : PISTE DU SAUT MARIPA 97313 SAINT GEORGES — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 5 3 7 4 5 8 0 5 1 0 0 0 2 7 — Néant ☐ *

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	38 902	AG 662	38 240	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	50 000	AO	50 000	50 000
		Constructions	AP	7 008 260	AQ 280 330	6 727 930	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 332	AU 374	3 958	
		Immobilisations en cours	AV	18 970 836	AW	18 970 836	21 338 543
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	12 335 100	CV 9 908 100	2 427 000	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	5 000	BI	5 000	
		TOTAL (II)	BJ	**38 412 430**	BK **10 189 467**	**28 222 963**	**21 388 543**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	5 417 800	CA	5 417 800	3 695 288
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CO		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	31 928	CG	31 928	163 675
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	7 338	CI	7 338	67 005
		TOTAL (III)	CJ	**5 457 066**	CK	**5 457 066**	**3 925 967**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler **(IV)**	CW				
		Primes de remboursement des obligations **(V)**	CM				
		Ecarts de conversion actif * **(VI)**	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**43 869 496**	1A **10 189 467**	**33 680 029**	**25 314 510**

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 5 000 — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2021

Désignation de l'entreprise **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 6 491 120)	DA	6 491 120	6 491 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	480	480
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(7 265 671)	(4 099 642)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**226 071**	**(5 166 009)**
	Subventions d'investissement	DJ	4 671 154	3 226 485
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**4 123 154**	**452 414**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	12 120 000	12 120 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 306 778	10 386 385
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 127 920	2 343 904
	Dettes fiscales et sociales	DY		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 177	11 807
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**29 556 875**	**24 862 096**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**33 680 029**	**25 314 510**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	17 843 542	24 862 096
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2021

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens *	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG		FH		FI		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		FK		FL		
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	126	38
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**126**	**38**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	84 846	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	369 310	180 768
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 517	16 717
	Salaires et traitements *					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	281 367	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	21	(81)
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**741 062**	**197 404**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(740 935)**	**(197 366)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 061 719	40 292
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 034 000	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**3 095 719**	**40 292**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	3 373 000	4 920 238
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	148 393	88 697
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**3 521 393**	**5 008 935**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**(425 673)**	**(4 968 644)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**(1 166 609)**	**(5 166 009)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2021

Désignation de l'entreprise **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	64 981	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	**64 981**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**64 981**	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(1 327 699)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**3 160 826**	**40 330**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**2 934 756**	**5 206 339**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**226 071**	**(5 166 009)**

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2)	Dont produits de locations immobilières	HY		
	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3)	Dont - Crédit-bail mobilier *	HP		
	Dont - Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 ; obligatoires A9 ; dont cotisations facultatives Madelin A7 ; dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels		64 981

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code général des impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2021

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**		CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**		KD		KE		KF	**38 902**
CORPORELLES	Terrains			KG	50 000	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	[Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	7 008 260
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	730
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *			KY		KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	3 602
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			LH	21 338 543	LI		LJ	5 265 057
CORPORELLES	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
CORPORELLES		**TOTAL III**		LN	**21 388 543**	LO		LP	**12 277 649**
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
FINANCIERES	Autres participations			8U	6 535 100	8V		8W	5 800 000
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U		1V	5 000
FINANCIERES		**TOTAL IV**		LQ	**6 535 100**	LR		LS	**5 805 000**
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			ØG	**27 923 643**	ØH		ØJ	**18 121 551**

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	**TOTAL I**		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	**TOTAL II**		IO		LV		LW	**38 902**	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	50 000	LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	7 008 260	MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am des constructions		IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN	730	MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	3 602	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours			MY	7 632 764	MZ		NA	18 970 836	NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES		**TOTAL III**		IY	**7 632 764**	NG		NH	**26 033 428**	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIERES	Autres participations			IØ		ØX		ØY	12 335 100	ØZ	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés			I1		2B		2C		2D	
FINANCIERES	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	5 000	2G	
FINANCIERES		**TOTAL IV**		I3		NJ		NK	**12 340 100**	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			I4	**7 632 764**	ØK		ØL	**38 412 430**	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DGFiP N° 2055 2021

(6)

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — **TOTAL II**		PE		PF	**662**	PG		PH	**662**
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN	280 330	PO		PQ	280 330
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	304	QF		QG	304
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	70	QN		QO	70
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	**280 705**	QW		QX	**280 705**
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN		ØP	**281 367**	ØQ		ØR	**281 367**

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements **TOTAL I**		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles **TOTAL II**		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ								

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2056 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TI		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	sur immobilisations - titres de participation	9U	6 535 100	9V	3 373 000	9W		9X	9 908 100	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	2 034 000	6Y		6Z	2 034 000	7A		
	TOTAL III	7B	**8 569 100**	TY	**3 373 000**	TZ	**2 034 000**	UA	**9 908 100**	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	**8 569 100**	UB	**3 373 000**	UC	**2 034 000**	UD	**9 908 100**	
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG	3 373 000	UH	2 034 000			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(8) **ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFiP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

CADRE A — ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	5 000	UV	5 000	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	1 327 699		1 327 699		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 309 330		1 309 330		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	822 949		822 949		
	Groupe et associés (2)	VC	1 957 822		1 957 822		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	7 338		7 338		
	TOTAUX	VT	**5 430 138**	VU	**5 430 138**	VV	
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ETAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d' 1 an à l'origine	VH	12 120 000	406 667	6 173 333	5 540 000
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 127 920	4 127 920		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	13 306 778	13 306 778		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 177	2 177		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	**29 556 875**	VZ **17 843 542**	**6 173 333**	**5 540 000**
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.		

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2021

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : **31122020**

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	226 071
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à reintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de reintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	3 373 000	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	3 373 000
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
MESURES D'IMPOSITIONS PARTICULIERES ET OPPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	3 599 071

II . DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A				XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF
		Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies et octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5			
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG 1 327 699
		Dt déd. exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd. exc (art 39 decies D) YD
		Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL			
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	1 327 699

III . RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	2 271 372	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL 2 271 372
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)	XN	0	XO 0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2021

Désignation de l'entreprise **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	6 257 711
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	2 271 372
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	3 986 339
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	3 986 339

II. INDEMNITÉS POUR CONGES À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour risques et charges	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
Cf. état 2058B-Détail des provisions pour dépréciation	9F	3 373 000	9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	**3 373 000** (ligne WI)	YO	(ligne WU)

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

ORIGINES (1)

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(4 099 642)
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(5 166 009)
Prélèvements sur les réserves	ØE	1 999 980
TOTAL I	ØF	**(7 265 671)**

AFFECTATIONS (1)

Affectations aux réserves - Réserve légale	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	(7 265 671)
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	**(7 265 671)**

RENSEIGNEMENTS DIVERS

			Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier	YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus	YS		
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance	YT	16 144	1 350
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 11 155)	XQ	11 155	420
	- Personnel extérieur à l'entreprise	YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS	25 414	25 195
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST	316 597	153 803
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ	**369 310**	**180 768**
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z	5 517	16 717
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX	**5 517**	**16 717**
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée	YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020) *	ØB		
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK	1,18 %	1,34 %

- Numéro de centre de gestion agréé * XP
- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 — ZR
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice — RG
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI — RH

REGIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale — JH

N° SIRET de la société mère du groupe — JJ

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

(12) **DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2059-A 2021

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * — Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19%	Long terme ⑩ 15% ou 12,80%	Long terme ⑩ 0%	Plus-value taxables à 19% (1) ⑪
I - Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)						
		CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10)		(A)		(B) (Ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2021

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	Imposition répartie sur 10 ans				
	Imposition répartie sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

			Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2).	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 %(1) ⑤	⑥	col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(15) **RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME**
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2021

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** — Néant ☐ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxees a 10 %	taxees a 15 %	taxees a 18 %	taxees a 19 %	taxees à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2059-E 2021

Désignation de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012020** et clos le : **31122020** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	126
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	**126**
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	88 058
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	354 944
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	21
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	**443 023**
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	OG	**(442 896)**
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	SA	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	
Effectifs au sens de la CVAE			EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX	
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			HR	

DGFiP N° 2059-F 2021

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 537458051000027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **ABIODIS GUYANE**

ADRESSE (voie) **PISTE DU SAUT MARIPA** **FORET EST PISTE MARIPA**

CODE POSTAL **97313** VILLE **SAINT GEORGES**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	232 950
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	91 605

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination **SOCIETE FINANCIER STEIR**

N° SIREN (si société établie en France) **390742765** % de détention **71,78** Nb de parts ou actions **232 950**

Adresse : N° **87** Voie **AVENUE DES AYGALADES**

Code postal **13015** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **RASTIT** Prénom(s) **OLIVIER**

Nom marital | % de détention **23,04** Nb de parts ou actions **74 785**

Naissance : Date **09081948** N° département **13** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Adresse : N° | Voie **14A CHEMIN SAINT JOSEPH**

Code postal **13260** Commune **CASSIS** Pays **FRANCE**

Titre (2) **M** Nom patronymique **RASTIT** Prénom(s) **JAMES**

Nom marital | % de détention **2,59** Nb de parts ou actions **8 410**

Naissance : Date **03081985** N° département **13** Commune **AIX EN PROVENCE** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **391** Voie **MONTEE BELIGNEUX**

Code postal **01360** Commune **BELIGNEUX** Pays **FRANCE**

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFiP N° 2059-F 2021

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

2/2 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

N° SIRET 53745805100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **ABIODIS GUYANE**

ADRESSE (voie) **PISTE DU SAUT MARIPA** **FORET EST PISTE MARIPA**

CODE POSTAL **97313** VILLE **SAINT GEORGES**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	232 950
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	91 605

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **RASTIT** Prénom(s) **JEROME**

Nom marital | % de détention **2,59** | Nb de parts ou actions **8 410**

Naissance : Date **01051983** N° département **13** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Adresse : N° **35** Voie **BOULEVARD AIME BOISSY**

Code postal **13004** Commune **MARSEILLE** Pays **FRANCE**

Titre (2) **M** Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2021

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020 N° SIRET 53745805100027

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **ABIODIS GUYANE**

ADRESSE (voie) **PISTE DU SAUT MARIPA** **FORET EST PISTE MARIPA**

CODE POSTAL **97313** VILLE **SAINT GEORGES**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique **SAS** Dénomination **SCIERIE OYAPOCK**

N° SIREN (si société établie en France) **531643831** % de détention **100,00**

Adresse : N° Voie **FORET EST PISTE MARIPA**

Code postal **97313** Commune **SAINT GEORGES** Pays **GUYANE FRANCAISE**

Forme juridique **SAS** Dénomination **SEFEG**

N° SIREN (si société établie en France) **752378513** % de détention **100,00**

Adresse : N° Voie **FORET EST PISTE MARIPA**

Code postal **97313** Commune **SAINT GEORGES** Pays **GUYANE FRANCAISE**

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 1330-CVAE
(2021)

Articles 1586 ter à 1586 nonies du CGI

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de 2019

Dénomination de l'entreprise : **ABIODIS GUYANE**
Adresse : **PISTE DU SAUT MARIPA**
FORET EST PISTE MARIPA

97313 SAINT GEORGES

N° Siret de l'établissement principal : **53745805100027**

Activité : Code activité : **3511Z**

Déclarant Nom du signataire **CATHERINE MARIANI** Qualité du signataire **PRESIDENTE**

A **Cayenne** Le **16042021**

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01012020** au **31122020**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	
Chiffre d'affaires de référence	A3	
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC A4	Numéro du département A5	Commune de localisation *(En toutes lettres)* A6	Code INSEE commune A7	Nombre de salariés A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE[1]

Numéro du département B1	Commune de localisation *(En toutes lettres)* B2	Code INSEE commune B3	Nombre de salariés B4

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise.etc.)

---------- Aide fiscale à l'investissement outre-mer

Formulaire obligatoire
Art.46 quaterdecies Y de l'annexe III au CGI

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2083-SD
Millésime 2021

AIDE FISCALE A L'INVESTISSEMENT OUTRE-MER

FORMULAIRE DES INVESTISSEMENTS REALISES DANS UN DEPARTEMENT D'OUTRE-MER OU UNE COLLECTIVITE D'OUTRE-MER, OU EN NOUVELLE-CALEDONIE

(Article 242 sexies du code général des impôts)

Ce formulaire doit être souscrit par toute personne qui réalise un investissement ouvrant droit à l'avantage fiscal prévu à l'article 199 undecies A, 199 undecies B, 199 undecies C, 217 undecies, 217 duodecies, 244 quater W ou 244 quater X du code général des impôts (CGI).

Il doit être transmis par voie électronique, dans les mêmes délais que la déclaration de résultats ou de bénéfices au titre de l'exercice au cours duquel l'investissement est livré ou au cours duquel intervient la mise en service des investissements ou l'achèvement des immeubles ou des travaux de rénovation.

Le formulaire doit être déposé :
- pour les entreprises dont le siège social est situé en métropole ou dans les départements d'outre-mer (DOM), auprès du service des impôts des entreprises dont elles relèvent ou de la direction des grandes entreprises (DGE) ;
- pour les autres entreprises, auprès de la direction des impôts des non-résidents (DINR).

Dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, vous êtes informé de la transmission à l'INSEE des données déclarées, à des fins d'exploitation statistique.

Exercice du 01012020 au 31122020

I - PROPRIETAIRE DE L'INVESTISSEMENT

A - Identification du propriétaire

Dénomination de la personne morale ou de l'entrepreneur individuel	ABIODIS GUYANE	**Forme juridique**	SAS
Siège social	PISTE DU SAUT MARIPA FORET EST PISTE MARIPA 97313 SAINT GEORGES	**N°SIREN**	537458051

B - Identification des associés ou membres de l'entreprise propriétaire

Nom, prénom ou dénomination sociale		Adresse ou siège social Cf.état 2083-SD Liste associés ou membres				N°SIREN (le cas échéant)	Quote part dans les résultats de la personne morale (en %)
SAS	STE FINANCIERE STEIR	AVENUE DES AYGALADES	13015	MARSEILLE	FRANCE	390742765	
M	RASTIT JAMES	MONTEE BELIGNEUX	01360	BELIGNEUX	FRANCE		
M	RASTIT JEROME	BOULEVARD AIME BOISSY	13004	MARSEILLE	FRANCE		
M	RASTIT OLIVIER	CHEMIN ST JOSEPH	13260	CASSIS	FRANCE		
						Total	100,00

2083-SD Liste associés ou membres

Nom, prénom ou dénomination		Adresse	Code postal	Commune	Pays	N° Siren	Quote-part dans les résultats en %
SAS	STE FINANCIERE STEIR	AVE DES AYGALADES	13015	MASEILLE	FRANCE	390742765	71,78
M	RASTIT JAMES	MONTEE BELIGNEUX	01360	BELIGNEUX	FRANCE		2,59
M	RASTIT JEROME	BVD AIME BOISSY	13004	MARSEILLE	FRANCE		2,59
M	RASTIT OLIVIER	CHEMIN ST JOSEPH	13260	CASSIS	FRANCE		23,04
						Total	**100,00**

II - INVESTISSEMENT ACQUIS

	Code investissement	Nature de l'investissement	Caractéristiques du bien (véhicule,navire...) (8)	Lieu d'exploitation ou situation à titre principal		En cas de financement par souscription		Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date d'achèvement de travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location	Date de début d'exploitation	Valeur réelle des biens	Prix de revient HT (3)	Base de l'avantage fiscal	Art. du CGI (4)	Taux de la réduction d'impôt (en %)	Impact		Nature de la décision (7)	Date de la décision
				DOM ou COM (1)	Commune (2)	Date de la souscription	Montant de la souscription		Cf. état 2083-SD Liste investissement acquis									Emplois créés (5)	Emplois maintenus (6)		
1	ER	Énergies renouvelables Autres	CONSTRUCTION	GY	97313 SAINT GEORG				28/12/2019					5 777 041	3 793 426	W	35,00			DA	10/05/2021
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
11																					
12																					
13																					
14																					
15																					
16																					
17																					
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					

(1) Martinique (MT), Guadeloupe (GA), Guyane (GY), Réunion (R), Saint Martin (SM), Saint Barthélémy (SB), Saint Pierre et Miquelon (SPM), Mayotte (MY), Nouvelle Calédonie (NC), Polynésie Française (PF), Wallis (W), Futuna (F), Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)

(2) Préciser le code postal. Pour Wallis et Futuna la circonscription

(3) Montant H.T. en Euros - Ne pas mentionner les centimes

(4) Article 199 undecies A : (A), article 199 undecies B : (B), article 199 undecies C : (C), article 217 undecies : (U), article 217 duodecies : (D), article 214 quater W : (W), article 214 quater X : (X)

(5) Nombre d'emplois directs, équivalents temps plein, devant être créés au cours des cinq premières années d'exploitation de l'investissement

(6) Nombre d'emplois directs, équivalents temps plein, devant être maintenus au cours des cinq premières années d'exploitation de l'investissement

(7) Décision d'agrément (DA), ou à défaut, de l'accord de principe (AC) ou plein droit (PL)

(8) Pour chaque nature d'investissement, il convient de préciser les caractéristiques exactes de l'investissement.

2083-SD Liste investissement acquis

Num. ordr	Code investis.	Nature de l'investissement	Caractéristique du bien	DOM ou COM	Commune	Date de la souscription	Montant de la souscription	Date acheve -ment des fondations	Date livraison ou achèvement de l'immeuble	Date d'achève -ment des travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location	Date de début d'exploitation	Valeur réelle des biens	Pix de revient HT	Base de l'avantage fiscal	Art. du CGI	Taux réduc. impôt	Impact emplois créés	Impact emplois maint.	Nature de la décision	Date de la décision
01	ER	Energies renouvelable	CONSTRUCT	GY	97313 SAINT GEOR				28/12/2019					5 777 041	3 793 246	W	35,00			DA	10/05/2021

III - FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

	Code investissement	Nature de l'investissement Cf état 2083-SD Liste investissement ...	Lieu d'exploitation ou situation à titre principal		Aides accordées			Montant de la TVA non perçue récupérée	Montant des aides accordées au titre d'un régime fiscal local
			DOM ou COM	Commune	Montant (1)	Partie versante (2)	Date d'attribution		
1	ER	Énergies renouvelables Autres solaires	GY	97313 SAINT GEORGES	1 041 282	UE	27/12/2017		
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									

(1) Montant H.T. en Euros - Ne pas mentionner les centimes
(2) Union européenne : UE - Etat : E - Région : R - Département : D - Autres : A

2083-SD Liste financement de l'investissement

Num. ordr	Code investis.	Nature de l'investissement	DOM ou COM	Commune	Aides accordées			Montant de la TVA non perçue récupérée	Montant des aides accordées au titre d'un régime fiscal local
					Montant	Partie versante	Date d'attribution		
1	ER	Énergies renouvelables Autres solair	GY	97313 SAINT GEORGES	1 041 282	UE	27/12/2017		

IV - LOGEMENTS

IV-1 - TYPE DE SECTEUR

A - LOGEMENTS SECTEUR LIBRE

	Lieu de situation		Superficie totale habitable en m²	Nombre de logements de type					En cas de financement par souscription		Préciser si les logements sont acquis (A), construits (C)	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de mise en location du dernier logement	Si les logements sont situés en ZUS, cocher	Si les logements comportent des équipements d'énergie renouvelable, cocher	Prix de revient total HT
	COM (1)	Commune (2)		F1	F2	F3	F4	F5 et +	Date de la souscription	Montant de la souscription							
1																	
2																	
3																	
																Total	

B - LOGEMENTS SECTEUR INTERMÉDIAIRE

	Lieu de situation		Superficie totale habitable en m²	Nombre de logements de type					En cas de financement par souscription		Préciser si les logements sont acquis (A), construits (C)	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date de mise en location du dernier logement	Si les logements sont situés en ZUS, cocher	Si les logements comportent des équipements d'énergie renouvelable, cocher	Prix de revient total HT
	DOM ou COM (1)	Commune (2)		F1	F2	F3	F4	F5 et +	Date de la souscription	Montant de la souscription							
1																	
2																	
3																	
																Total	

C - LOGEMENTS SECTEURS SOCIAL ET TRÈS SOCIAL

	Lieu de situation		Superficie totale habitable en m²	Nombre de logements de type					En cas de financement par souscription		Préciser si des travaux de démolition préalables à la construction ont été réalisés	Date d'achèvement des travaux de démolition préalables	Préciser si les logements sont acquis (A), construits (C)	Date d'achèvement des fondations	Date de livraison ou d'achèvement de l'immeuble	Date d'achèvement des travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location du dernier logement	Si les logements sont situés en ZUS, cocher	Si les logements comportent des équipements d'énergie renouvelable, cocher	Prix de revient total HT
	DOM ou COM (1)	Commune (2)		F1	F2	F3	F4	F5 et +	Date de la souscription	Montant de la souscription									
1																			
2																			
3																			
																		Total	

IV-2 - COUT HT DES ÉQUIPEMENTS PARTICULIERS

	Dont montant HT des équipements particuliers							
	Dispositifs d'isolation de protection contre le rayonnement solaire des parois opaques ou de ventilation naturelle de confort thermique	Matériaux d'isolation thermique, visant à maîtriser les besoins en chauffage	Appareils de régulation de chauffage	Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable	Pompes à chaleur	Équipements de raccordement à un réseau de chaleur	Logement adapté aux personnes agées de plus de 65 ans	Logement adapté aux personnes en situation de handicap
1								
2								
3								

(1) Martinique (MT), Guadeloupe (GA), Guyane (GY), Réunion (R), Saint Martin (SM), Saint Barthélémy (SB), Saint Pierre et Miquelon (SPM), Mayotte (MY), Nouvelle Calédonie (NC), Polynésie Française (PF), Wallis (W), Futuna (F), Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF)

(2) Préciser le code postal. Pour Wallis et Futuna la circonscription

(3) Investissements exclus à compter du 29 septembre 2010, sauf certains investissements engagés avant cette date (Art.36 de la loi de finances pour 2011)

2083-SD Liste logements secteur libre

Num. ordr	DOM ou COM	Commune	Superficie totale habitable	Nombre de logements de type					Date de la souscription	Montant de la souscription	Préciser logements acquis, construits	Date achève-ment des fondations	Date livraison ou achèvement de l'immeuble	Date de mise en location	Si logements situés en ZUS	Si logements comportent equipt énergie renvble	Pix de revient HT
				F1	F2	F3	F4	F5 et +									

2083-SD Liste logements secteur intermédiaire

Num. ordr	DOM ou COM	Commune	Superficie totale habitable	Nombre de logements de type					Date de la souscription	Montant de la souscription	Préciser logements acquis, construits	Date acheve -ment des fondations	Date livraison ou achèvement de l'immeuble	Date de mise en location	Si logements situés en ZUS	Si logements comportent equipt énergie renvble	Pix de revient HT
				F1	F2	F3	F4	F5 et +									
																Total	

2083-SD Liste logements secteur social

Num. ordr	DOM ou COM	Commune	Superficie totale habitable	Nombre de logements de type					Date de la souscription	Montant de la souscription	Si démolition avant construction	Date d'achèvement de travaux de démolition	Logements acquis, construits ou réhabilités	Date achèvement des fondations	Date livraison ou achèvement de l'immeuble	Date d'achèvement des travaux de réhabilitation ou de rénovation	Date de mise en location	Si logements situés en ZUS	Si logements comportent equipt énergie renvble	Pix de revient HT
				F1	F2	F3	F4	F5 et +												
																			Total	

2083-SD Liste équipements logements secteur social

Num. ordr	DOM ou COM	Commune	Dispositifs d'isolation thermique de protection contre le rayonnement solaire des parois opaques ou de ventilation naturelle de confort thermique	Matériaux d'isolation thermique	Appareils de régulation de chauffage	Equipements de production utilisant une source d'énergie renouvelable	Pompes à chaleur	Équipements de raccordement à un réseau de chaleur	Préciser logements personnes agées de plus de 65 ans	Logement adapté aux personnes en situation de handicap

(1) Investissements exclus à compter du 29 septembre 2010, sauf certains investissements engagés avant cette date (Art.36 de la loi de finances pour 2011)

V - ENTREPRISE EXPLOITANTE OU LOCATAIRE DE L'INVESTISSEMENT

	Code investissement	Lieu d'exploitation ou situation à titre principal		Nom et prénom ou dénomination sociale	N°SIREN (le cas échéant)	Code activité (APE)	Adresse ou siège social Cf.état 2083-SD Liste entreprise ou locataire...	Chiffre d'affaires de l'entreprise exploitante	Nature des liens avec la personne morale (en %) (1)	Quote-part de l'aide fiscale rétrocédée par la personne morale (en %)
		DOM ou COM	Commune							
1	ER	GY	SAINT GEORGES	SAS ABIODIS	537458051	3511Z	PISTE DU SAUT MARIPA 97313 SAINT GEORG GUYANE FRAN		100,00	
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
17										
18										
19										
20										
21										
22										
23										

(1) Préciser, le cas échéant, le pourcentage de participation détenu par la société exploitante dans la société propriétaire de l'investissement

2083-SD Liste entreprise ou locataire

Num. ordr	Code investis.	DOM ou COM	Commune	Nom et prénom ou dénomination sociale	N°SIREN (le cas échéant)	Code APE	Adresse ou siège social	Chiffre d'affaires de l'entreprise exploitante	Nature des liens avec la pers.morale	Quote part de l'aide fisc rétrocédée %
1	ER	GY	SAINT GEORGES	SAS ABIODIS	537458051	3511Z	PISTE DU SAUT MARIPA 97313 SAINT GEORG GUYANE F		100,00	

---------- Crédit d'impôt outre mer productif ------

(article 244 quater W du CGI)

Liberté·Égalité·Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N°2079-CIOP-SD

(2021)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT D'IMPOT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE SECTEUR PRODUCTIF

Déclaration à déposer par programmes d'investissement au titre d'un exercice [1]

- dans les mêmes délais que le relevé de solde pour les entreprises passibles de l'impôt sur les sociétés

- dans les mêmes délais que la déclaration annuelle de résultats pour les autres entreprises

Exercice ouvert le	**01012020**	Clos le	**31122020**

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	537458051
ABIODIS GUYANE **PISTE DU SAUT MARIPA** **97313 SAINT GEORGES**	

Sociétés bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	**Désignation et adresse de la société mère :**	N° SIREN de la société mère

Dénomination et localisation du programme d'investissement	ENERGIE RENOUVELABLE AUTRES PISTE SAUT DE MARIPA 97313 SAINT GEORGES				
Pour les investissements immobiliers					
Date de l'achèvement des fondations		Date de mise hors d'eau		Date de livraison	28/12/2019
Pour les investissements mobiliers		Date de mise en service			
Pour les travaux de rénovation hôtelière		Date d'achèvement des travaux			

1 - CALCUL DU CREDIT D'IMPOT

Assiette éligible au crédit d'impôt au titre de l'exercice *(hors construction d'immeuble ou acquisition d'un immeuble à construire ou acquisition d'un navire de croisière neuf d'une capacité maximale de 400 passagers)*	1	3 793 426
Taux du crédit d'impôt [2] - Pour les investissements réalisés par une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu : * en Guadeloupe, en Martinique ou à la Réunion : 38,25 % * en Guyane ou à Mayotte : 45,9 % - Pour les investissements réalisés par une entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés : 35 %	2	35,00
Sous-total - montant du crédit d'impôt *(ligne 1 x ligne 2)*	3	1 327 699
Assiette éligible au crédit d'impôt au titre de l'exercice : *(navires de croisières neufs d'une capacité maximale de 400 passagers)* [3]	4	
Taux du crédit d'impôt - Pour les investissements réalisés par une entreprise soumise à l'impôt sur le revenu : 38,25 % - Pour les investissements réalisés par une entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés : 35 %	5	
Sous-total - montant du crédit d'impôt *(ligne 4 x ligne 5)*	6	
Assiette éligible au crédit d'impôt au titre de l'exercice : *(construction d'immeuble ou acquisition d'un immeuble à construire)*	7	

Part du crédit d'impôt acquise pour l'exercice au titre de :	Pour les immeubles dont l'achèvement des fondations est intervenu avant le 1er janvier 2019	Pour les immeubles dont l'achèvement des fondations est intervenu à compter du 1er janvier 2019
- l'achèvement des fondations :	☐ 50 % [4]	☐ 70 % [4]
- la mise hors d'eau de l'immeuble :	☐ 25 % [4]	☐ 20 % [4]
- la livraison de l'immeuble :	☐ solde [5]	☐ solde [5]

Taux du crédit d'impôt [2]	8	
Sous-total - montant du crédit d'impôt acquis au titre de l'exercice *(ligne 7 x part déterminée ligne ci-dessus x ligne 8)*	9	
Montant du crédit d'impôt au titre de l'exercice *(ligne 3 + ligne 6 + ligne 9)*	10	1 327 699
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué en ligne 12)	11	

Renvoi (1) (2) (3) (4) (5) cf Notice2079CIOP

II - CADRE A SERVIR PAR LES ENTREPRISES DECLARANTES QUI DETIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIETES DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
			TOTAL 12	

III – CADRE A SERVIR POUR LA REPARTITION DU CREDIT D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES MEMBRES DE SOCIETE DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILES NON SOUMIS A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIRET (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt 1	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) 2	% de droits détenus dans la société 3	Quote part du crédit d'impôt (1-2) x 3
			TOTAL	

IV - UTILISATION DE LA CREANCE

IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :

Cas général		
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report du total ligne 10)	13	1 327 699
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	14	
Montant du crédit d'impôt disponible *Résultat (ligne 13 - ligne 14) : s'il est positif, indiquer le montant, s'il est négatif, indiquer 0.*	15	1 327 699
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 + ligne 15)	16	1 327 699

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)		
Montant total du crédit d'impôt du groupe	17	
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement	18	
Montant du crédit d'impôt disponible *Résultat (ligne 17 - ligne 18) : s'il est positif, indiquer le montant, s'il est négatif, indiquer 0.*	19	
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des sociétés du groupe dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 19 + ligne 12)	20	

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montant imputé sur l'impôt sur les sociétés (dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou 20)	21	
Montant dont la restitution est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	1 327 699

Les demandes de remboursement du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur le formulaire n°2573-SD par voie dématérialisée ou sur le formulaire n°2573-SD disponible sur www.impots.gouv.fr.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 sur la déclaration de revenus n° 2042-IOM, case HJA.

Liberté·Egalité·Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2069-RCI-SD
(2021)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2020 — **Au titre de l'année civile** — Néant ☐

Dénomination de l'entreprise	ABIODIS GUYANE	N° Siren :537458051
Adresse	PISTE DU SAUT MARIPA 97313 SAINT GEORGES	

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ — PME au sens communautaire ☐

Dénomination de la société mère		N° Siren :
Adresse		

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSES DE DÉCLARATION SPÉCIALE

AUT - Autres crédits d'impôts	1 327 699
Réduction d'impôt en faveur du mécenat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

ABIODIS GUYANE

Société par actions simplifiée au capital de 6 491 100 euros
Siège social : 97313 SAINT GEORGES DE L'OYAPOCK
Piste de saut MARIPA, lieudit « Forêt Est Piste Maripa »
RCS CAYENNE TMC 537 458 051

EXTRAIT PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
DU 30 JUIN 2021

DEUXIEME DECISION : APPROBATION DES COMPTES

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

L'Assemblée Générale,

(i) approuve les comptes dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, se soldant par un résultat comptable de **226 071 euros** ;

(ii) constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'il n'y a aucune dépense non déductible de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du même code ;

(iii) donne au Président quitus de l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME DECISION : AFFECTATION DES RESULTATS

Connaissance prise du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020,

L'Assemblée Générale,

(i) décide, sur proposition du Président, d'affecter le résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se soldant par un résultat de **226 071 euros**, en Report à Nouveau.

(ii) prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée

Le Président
Catherine Mariani

